

Semaine du 19 au 25 février 2024

25e Congrès de la FNCC : les solutions des territoires. Imaginer une meilleure coopération pour la culture entre collectivités territoriales et Etat, faire un bilan des droits culturels, se saisir des atouts des langues régionales et minoritaires, articuler autrement enseignements artistiques et pratiques en amateur, revitaliser nos cœurs de ville en combinant patrimoine et urbanisme... Ou encore aller plus loin dans l'égalité femme/homme, défendre la liberté de création artistique, concilier la transition climatique et énergétique avec les politiques culturelles, assurer l'avenir des écoles d'art, développer les cinémas publics, les bibliothèques, la présence des arts dans l'espace public... Le Congrès de la FNCC des 11 et 12 avril au Théâtre Joliette à Marseille propose 15 tables-rondes et ateliers sur ces thématiques. Programme et inscriptions.

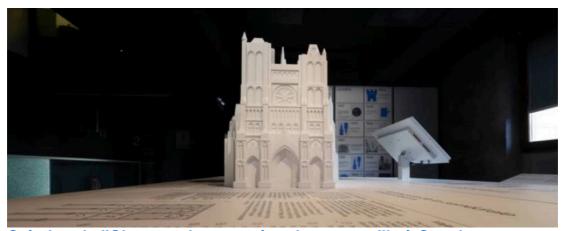


Diminution des crédits de l'Etat pour le ministère de la Culture. En réaction à une prévision de croissance revue à la baisse, passant de 1,4% à 1%, le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé (19/02) la nécessité de dégager 10Mds€ d'économies dans le budget de l'Etat. Le décret du 21 février portant annulation de crédits détaille les annulations par ministère. Elles seront de 204M€ pour le ministère de la Culture, dont de 99,5M€ pour le patrimoine, près de 96M€ pour la création et de 8,8M€ pour le "soutien aux politiques du ministère de la Culture". Cette baisse est supérieure à celles prévues pour l'Action extérieure de l'Etat (174M€), l'Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (70M€), la Défense (105M€) mais inférieure à l'effort demandé à l'Ecologie (2 221M€), l'Enseignement scolaire (691M€), la Justice (327M €) ou l'Economie (303M€).

Une infolettre sur le Printemps de la ruralité. Le ministère publie en ligne une lettre électronique sur le Printemps de la ruralité. La deuxième édition rappelle le lancement de la concertation nationale en ligne (pour participer), revient sur le rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles sur l'action des lieux labellisés en territoire rural (synthèse sur le site de la FNCC) et rapporte les propos de la Ministre lors de son déplacement au Festival du Court-métrage de Clermont Ferrand : « Le court métrage, c'est un point d'entrée pour découvrir le cinéma, mais aussi la culture. » La rubrique "Les belles histoires culturelles de la ruralité" met en avant les Centres musicaux ruraux, « une remarquable fédération d'associations qui fait rimer pratiques musicales et milieu rural ». Consulter.

Transformation écologique du spectacle vivant. Quatorze structures représentatives du spectacle vivant, dont le Syndicat national des scènes publiques (SNSP), France Festivals, le Syndicat des musiques actuelles (SMA)..., publient un "Plan d'action commun pour une transformation écologique du spectacle vivant". Outre la nécessité de généraliser la sensibilisation, les formations et de partager les expériences, le plan aborde de front la question, sensible, de l'écoconditionnalité des aides publiques. Avec un principe : « Elle doit être construite en concertation avec les organisations représentatives des acteurs concernés pour proposer des mesures adaptées et garantir une cohérence d'ensemble ». Synthèse sur le site de la FNCC.

Amiens: nouveau Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). L'une des traductions concrètes et obligatoires du label Ville et Pays d'art et d'histoire, qui incite les collectivités à réfléchir au lien tourisme/patrimoine et à son appropriation par les habitants, est la création d'un CIAP. Labellisée en 2013, la Ville d'Amiens a inauguré son nouveau site le 25 janvier 2024. Localisé sur le parvis de la Cathédrale, il propose un espace d'exposition permanente, un second pour les expositions temporaires, une salle pédagogique ainsi qu'un auditorium. A noter que la DRAC Hauts-de-France a financé la scénographie et le contenu scientifique de l'exposition permanente à hauteur de 100 000€. Plus d'informations.



Création de l'Observatoire européen du centre-ville à Strasbourg. C'est à la suite des Assises européennes du centre-ville de juin 2022 et sous l'impulsion de l'association Centre-Ville en mouvement, présidée par Philippe Laurent, maire de Sceaux et ancien président de la FNCC, qu'un Observatoire européen du centre-ville a été lancé le 8 février au Parlement de l'UE à Strasbourg. Rassemblant élus, chercheurs et acteurs économiques, l'Observatoire européen du centre-ville a pour ambition de permettre la diffusion de connaissances, l'échange de bonnes pratiques et la formalisation de préconisations s'inspirant d'expérimentations réussies. Plus d'informations.

Saint-Nazaire : bourse d'Aide à la création artistique. Dans le cadre de sa "Délibération-cadre relative à la politique culturelle municipale", la mairie de Saint-Nazaire renouvelle son dispositif d'aide à la création artistique dès la phase de recherche et d'expérimentation dans le domaine des arts visuels : peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, graphisme, design et démarches pluridisciplinaires. Le montant du soutien financier est plafonné à 2 500€, la bourse ne devant pas dépasser 50% du budget global du projet présenté. Avec deux critères : que l'artiste soit implanté de manière temporaire ou permanente sur le territoire et que son projet soit en lien avec des habitants. Plus d'informations.

Réhabiliter les prisons de Riom. C'est une dimension patrimoniale rarement mise en valeur : la Ville de Riom organise, les 10 et 17 février, en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire de Riom, Limagne & Volcans, des visites guidées gratuites de son bâti carcéral dont la construction, enrichie jusqu'au 19e siècle, remonte au 14e siècle. Le défi de la réhabilitation de ces sites situés en centre-ville est de rouvrir des espaces par définition clos mais riches d'approches architecturales multiséculaires. Objectif : « Inscrire la reconversion des prisons dans un projet global qui traduira une ambition forte de valorisation de la mémoire du territoire au service des générations futures, autour de ce patrimoine commun. » Plus d'informations.



Pour une commission départementale du patrimoine et de l'architecture. Dans l'exposé de sa proposition de loi (07/02), la sénatrice (RDSE) de Lozère Guylène Pantel rappelle l'ampleur de l'enjeu – près de 60 000 sites protégés répartis sur 14 670 communes – ainsi que les tensions récurrentes entre architectes des

bâtiments de France et collectivités porteuses de projet de travaux dans les secteurs protégés. Actuellement, l'instance de recours à l'encontre des avis négatifs des ABF est régionale, « trop éloignée des problématiques locales ». La proposition de loi propose d'y substituer une commission départementale du patrimoine et de l'architecture pour, d'une part, renforcer et recentrer localement le dialogue entre ABF et élus et, d'autre part, relocaliser d'éventuels contentieux. Dossier législatif.

Ouvrir l'enseignement de la danse à la diversité des esthétiques. Aujourd'hui, le diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse concerne les seules esthétiques classique, contemporaine et jazz alors que de nombreux conservatoires ouvrent aussi des classes de hip-hop ou encore de danse traditionnelle. Les députées Fabienne Olboc et Valérie Bazin-Malgras sont nommées rapporteures d'une proposition de loi "visant à professionnaliser l'enseignement de la danse en tenant compte de la diversité des pratiques". A noter que le sénateur (CRCE) de Paris lan Brossat relaie les craintes des acteurs du hip-hop estimant que ce DE risque d'avoir « un impact négatif sur la diversité et la créativité de la discipline » (Veille parlementaire).

Des Etats généraux de l'itinérance seront organisés sur deux ans (2024/2025) à l'initiative du Centre international pour les théâtres itinérants (Citi) et en collaboration avec de nombreuses structures et associations culturelles dont le Théâtre de la Manufacture de Nancy, la scène conventionnée Le Séchoir à La Réunion... Objectif : réinterroger la notion d'itinérance artistique, mesurer sa place dans les institutions culturelles, identifier les défis auxquels elle est confrontée et les conditions de son adaptation au monde contemporain. Ses organisateurs notent que ces Etats généraux vont « surtout questionner l'urbanisme, les mobilités, les paysages, et ouvrir le champ des possibles dans des espaces qui semblaient auparavant fermés » (Citi). Plus d'informations.

Le Petit Grand Festival de la Philharmonie de Paris. Amplifiant sa politique en direction des jeunes publics, la Philharmonie de Paris propose un mini-festival de printemps dédié aux enfants de 0 à 12 ans. Sa programmation, mêlant activités et concerts, feront voyager les enfants de la Grèce (*Le Feuilleton d'Artémis*) à l'Amazonie (*Les Pájaros/*les oiseaux) en passant par le Burkina Faso (*Une journée à Takaledougou*). Des visites-ateliers sur divers thèmes (les animaux, les saisons, le monde, les sons de la nature) ainsi qu'une chasse au trésor dans les espaces de la Philharmonie et un atelier "Chantons la nature" complète le programme du Petit Grand Festival qui aura lieu du 15 au 17 mars. Plus d'informations.



Agenda de la FNCC

Mercredi 28 février 2024 à Paris

 Réunion du Comité de suivi de la charte Droit de cité pour le cirque organisée par Artcena

Mardi 5 mars 2024 à Paris

Conseil national des territoires pour la culture (CTC)

FNCC 81 Rue de la Tour 42000 Saint-Etienne Tél : 04 77 41 78 71 www.fncc.fr - contact@fncc.fr





Se désinscrire

© 2024 FNCC